

CDEN du lundi 4 février 2019

Madame la Préfète,
Madame la représentante du Conseil Départemental,
Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La répartition entre les académies des mesures budgétaires pour la rentrée 2019 est désormais affichée. Si cet affichage en trompe-l'œil du ministère peut laisser croire à une hausse des moyens dans le 1^{er} degré et à leur maintien dans le 2nd degré, nous ne nous y trompons pas : les moyens alloués dans le 1^{er} degré sont insuffisants et les suppressions de postes dans le 2nd degré bien réelles.

Concernant le 1^{er} degré dans notre département, et à l'issue du CTSD écoles du 24/01/2019, l'administration prononce 25 ouvertures dans le cadre du dispositif CP/CE1 dédoublés en REP et REP+ et propose 10 ouvertures et 28 fermetures. L'Unsa-Éducation a voté contre ce projet.

En effet, malgré les + 9 postes octroyés à notre département, la situation pour de nombreuses écoles reste encore préoccupante. L'Unsa-Éducation ne se satisfait pas des seuils retenus par l'administration. Nous revendiquons en effet, dans un contexte d'évolution de notre société, des effectifs limités et adaptés : 24 élèves par classe de la maternelle au lycée, 20 élèves pour les établissements des territoires les plus fragiles, 10 élèves pour les Ulis, 12 pour les dispositifs UPE2A, 15 maximum dans les classes de tout-petits en maternelle, des seuils spécifiques pour les classes spécifiques (triple niveaux, 6^e, 2nde...) et rappelons notre attachement au dispositif PDMQDC.

Nous constatons que la carte scolaire répond à une logique impitoyable des chiffres, dans un cadre contraint, contrairement aux annonces ministérielles sur le 1^{er} degré. Nous alertons sur certaines écoles qui sont mises à mal au vu de leurs effectifs mais aussi de leurs problématiques locales.

Sur le volet de l'inclusion, l'Unsa-Education demande depuis de nombreuses années que les élèves d'Ulis écoles et collèges, soient enfin comptabilisés dans les effectifs de ces écoles et de ces collèges. Là où l'intégration est de plus en plus forte dans les classes, faisons en sorte que le « I » d'inclusion en soit vraiment une, dans les effectifs aussi.

Nous constatons les efforts fournis en éducation prioritaire mais nous tenons aussi à rappeler que les difficultés scolaires sont bien présentes dans les autres territoires. Nous veillerons à ce que soit préservée et structurée l'offre éducative dans ces secteurs et nous demandons le maintien des PDMQDC dans les écoles qui en bénéficient encore.

Nous regrettons que la dotation ne permette pas à la fois de répondre aux priorités ministérielles et aux autres besoins identifiés sur le terrain :

- Améliorer les conditions d'enseignement en maternelle où les classes sont très souvent surchargées dans le but de réduire les inégalités dès le plus jeune âge ;
- Consolider les Rased ;
- Avoir des marges pour avancer sur la direction d'école, inscrite à l'agenda social à la demande du SE-Unsa.

Pour finir sur le 1^{er} degré, nous voulions aborder le sujet du protocole d'évaluation nationale qui prévoit de soumettre les élèves de CP à une 2e session en janvier.

Au vu de l'inadaptation de certaines consignes et certains contenus,

Au vu du manque de clarté sur les objectifs de ces évaluations,

Et parce que ce dispositif est loin de rencontrer l'adhésion des enseignants (2/3 disent qu'elles ne peuvent pas les aider à mettre en place des groupes de besoin alors que c'est pourtant le principal objectif affiché),

Au vu de tous ces éléments, 6 organisations syndicales dont le SE-Unsa ont demandé au ministère de l'éducation nationale l'abandon de la deuxième phase des évaluations CP.

Le SE-Unsa vous a adressé Madame la directrice académique un courrier afin de prévoir une compensation horaire ou financière pour les personnels concernés.

Concernant les collèges de notre département, l'affichage de la création de 3 postes pour une légère hausse des effectifs (+33) augurerait donc d'une rentrée « confortable ». Pourtant, ce n'est pas du tout ce qui se dégage à la lecture des différents tableaux du document.

Tout d'abord, on remarque que les taux de E/D par catégorie sont seulement identiques à ceux de l'an passé.

Ce classement, que nous avons déjà dénoncé l'an passé, place désormais le collège d'Auneau dans la catégorie la plus haute, ce qui ne reflète absolument pas la réalité sociale de cet établissement. Pour rappel, la concurrence avec le collège privé est rude dans cette petite ville de 4000 habitants, et la ségrégation suivant la classe sociale est bien présente. De plus, les prévisions en font un des plus chargés de cette catégorie avec 3 niveaux à plus de 26 élèves par classe, comme Nogent-le-Roi et Épernon d'ailleurs.

Dans la catégorie des homogènes, c'est Bonneval avec près de 26 par classe en moyenne qui « déborde », bousculant totalement l'effectif attendu pour cette catégorie.

De façon générale, les structures proposées ne seront peut-être pas celles choisies par les établissements, mais à ouvrir des divisions supplémentaires nécessaires à un bon fonctionnement en classe, on rogne tellement sur la marge d'autonomie, que tout doit alors passer « au chausse-pied ».

Néanmoins, on voit tout de même que l'impact des variations d'effectifs touche négativement plusieurs établissements comme Auneau déjà cité, Victor Hugo, Cloyes, Tomas Divi à Châteaudun, Châteauneuf et Les Petits Sentiers.

Du côté des collèges en augmentation ou en stabilisation d'effectifs, on constate souvent au contraire de la logique, une baisse des moyens alloués comme à Brezolles, Bû, Anatole France à Châteaudun ou encore Mainvilliers. Là encore, l'argument des effets de seuil n'est pas tenable !

Toujours au niveau des effectifs et comme déjà évoqué plus haut, nous continuons de

dénoncer la non comptabilisation des effectifs d'Ulis dans ces tableaux, ce qui ne permet pas une lecture correcte de la DHG. Par contre, nous nous félicitons de l'ouverture de 2 unités Ulis sur l'Est du département.

La satisfaction affichée sans aucune précision (aucune donnée chiffrée, aucun exemple de collège ...) sur le dispositif « devoirs faits », au vu des difficultés rencontrées dans les établissements pour leur mise en œuvre nous laisse vraiment dubitatifs.

De même, le positionnement des élèves sur 5 items suite aux évaluations de 6^e en français et en mathématiques sur des exercices dont nous ne pouvons pas voir ni la teneur, ni les réponses de l'élève, ne permettent en aucun cas de renforcer la liaison école-collège.

Au niveau national, le SE-Unsa avait lancé en septembre une pétition contre la mesure annoncée de passer d'une à deux heures supplémentaires obligatoires dans les obligations réglementaires de service, dans un contexte de suppressions de postes liées à la carte scolaire 2019, avec comme prétexte la volonté de redonner du pouvoir d'achat aux enseignants. La pétition à ce jour a recueilli un franc succès avec plus de 13 000 signatures.

En ce début d'année, la réforme du lycée et du bac amorcée depuis février 2018 se met en place concrètement dans les académies et dans les établissements. Carte des spécialités, répartition des DHG, date des épreuves ponctuelles : sur tous ces aspects concrets, le SE-Unsa se positionne pour une réforme utile pour les élèves, qui ne soit pas source de désorganisation, ou de dégradation des conditions de travail pour les personnels.

Le SE-Unsa a dénoncé les suppressions de postes annoncées par le ministre en octobre : la volonté dogmatique du gouvernement de supprimer des postes dans l'Éducation Nationale est injustifiable, alors que les effectifs des élèves augmentent !

Pour faire réussir la réforme du lycée, le SE-Unsa revendique :

- Une dotation rectorale suffisante pour financer les enseignements de spécialité sans passer par la marge des établissements (dotation horaire supplémentaire) ;
- Cette dotation supplémentaire doit être dédiée à des modalités pédagogiques permettant un meilleur accompagnement des élèves (dédoublage, co-animation, accompagnement personnalisé...) ;
- Une dotation rectorale spécifique pour couvrir l'offre d'options ;
- Un calcul des dotations des établissements revu à la hausse : financer 3 enseignements de spécialité par groupes de 35 élèves est une base de calcul trop étroite pour proposer des choix plus ouverts aux élèves et permettre d'ouvrir des enseignements de spécialité à faible effectif.

Tout au long des débats sur la réforme du bac et du lycée, le SE-Unsa a pris position pour une carte des spécialités ambitieuse qui ouvre le choix des élèves, afin d'éviter la reproduction des filières existantes du bac général, et pour une prise en compte spécifique des établissements isolés ou des petits lycées.

Dans toutes les instances académiques, le SE-Unsa se battra pied à pied pour obtenir des moyens suffisants pour faire réussir la réforme du lycée. La reconduction à minima de l'offre existante est importante, pour limiter l'impact de la réforme sur les ressources humaines, mais elle ne suffit pas : les moyens pédagogiques alloués aux éta-

blissements doivent être abondés pour permettre aux élèves de faire librement des choix de spécialités, en construisant pas à pas leur projet d'orientation.